

77  
Berlin ✓  
ref / Log. 1.3.01  
Meeting : 7th November, 1962.  
NATO SECRETIII. DRAFT AGENDA FOR THE DECEMBER MINISTERIAL MEETINGReference: ~~C-R(62)52~~, Item I  
Document: ~~PO/62/668~~

11. The CHAIRMAN suggested that the Council should review the draft Agenda contained in PO/62/668 item by item in the light of the comments and suggestions made at the last discussion. With regard to Item I, "Review of the International Situation", he recalled that the Canadian Representative had suggested firstly that it might be helpful if one of the four Foreign Ministers principally concerned would agree to open discussion on Berlin, after consultation with his three other colleagues. Secondly, he had expressed the hope that if the four Foreign Ministers met in advance of the Ministerial Meeting they would not issue a separate communique, or at least one which made any reference to matters of substance. The Chairman suggested that if the four powers had no comments on these suggestions the Council might now note them.

12. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE thought it would be appropriate for the Council simply to note the suggestions. It was too early at this stage to say what the four powers might envisage, though he thought that if the four Foreign Ministers met in advance of the Ministerial Meeting the same procedure might be followed as on the last occasion.

13. The BELGIAN REPRESENTATIVE pointed out that the suggestions made by the Canadian Representative were supported by the Council as a whole.

14. The UNITED STATES REPRESENTATIVE expected instructions on the draft Agenda and reserved the right to comment at a later meeting.

15. With regard to Item II, "NATO Defence Policy", the CHAIRMAN recalled that it had been suggested that this should not be a separate heading, but should feature as the first sub-heading under the present Item III "Military Questions". This suggestion was adopted.

16. The Chairman, continuing, invited views on the comment made by the United Kingdom Representative at the last meeting with regard to the additional military briefings proposed under Item III, "Military Questions".

17. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE recalled that he had expressed doubts as to the advisability of this innovation, which ran the risk of creating a lack of balance in the presentation of this subject. An approach to the Triennial Review from the military standpoint alone would represent a departure from the

established tradition of the Annual Review, which was to constitute a balanced review of Commanders' goals and the economic and financial implications of meeting these goals. He maintained his view that it would be preferable not to adopt this innovation.

18. The TURKISH REPRESENTATIVE was without instructions on this point, but suggested that if military briefings took place as proposed, and were followed by a discussion in which Foreign and Finance Ministers took part, this might restore the balance to which the United Kingdom Representative referred.

19. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE thought that this would not be the case. He doubted if in the time available it would be possible to have a real discussion; it might well be that not all three Ministers would be present; and further, it might turn out that only Defence Ministers would comment on the briefings.

20. At the request of the Chairman the STANDING GROUP REPRESENTATIVE explained that the object of the proposed briefings would be to set out for Ministers, more directly and convincingly than in writing, what exactly was the present military posture of the Alliance and the difficulties with which Commanders were faced. The briefings would provide an overall assessment of the defence situation of the Alliance, together with details regarding the various regions; they would not deal with the position of each country or the efforts requested of individual countries.

21. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE said that he would refer this explanation for study by his authorities. At first sight, he thought that it reinforced his argument that this would create a lack of balance in the approach to the subject.

22. In answer to a question by the Canadian Representative, the CHAIRMAN recalled that it had been agreed by Ministers in December 1961 that it would be advisable to devote a full day to the study of military questions. Obviously this was a matter for decision by Ministers at the time, but he thought that if military questions were to be discussed satisfactorily, at the very least half a day would be required.

23. Continuing with regard to Item IV, "Civil Emergency Planning", the Chairman said that the Senior Civil Emergency Planning Committee had met on 29th October and agreed the terms of the report to be submitted to the Council, together with a request that it should feature on the Agenda of the Ministerial Meeting. He suggested, and it was agreed, that this item could now be approved for inclusion on the Agenda.

24. With regard to Item V, "Co-operation in Research, Development and Production", he said that the report by the High Level Working Group would, it was hoped, be circulated by 15th November. This item raised the problem of whether Defence Ministers should be invited to meet a day earlier, i.e. on 12th December, to discuss it. He invited the views of the Council.

25. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE said that the United Kingdom Minister of Defence considered that this item should be the subject of a separate meeting of Defence Ministers only. It would, however, be very difficult for him to attend a meeting on 12th December. He suggested, in the light of the short time which had been necessary for discussion in Athens, that it should be possible to organize a separate meeting of Defence Ministers during the course of the Ministerial Meeting.

26. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE thought that it would be in order to recommend a separate meeting of Defence Ministers in advance. He considered, however, that it was most likely that a longer time than that necessary in Athens would be required to deal with the important report by the High Level Working Group. It was to be hoped that governments could accept the report, but it was more probable that it would be controversial. He therefore suggested that a separate meeting of Defence Ministers should be held with a view to initiating action on the recommendations of the Working Group.

27. The CHAIRMAN asked whether the Council considered that Defence Ministers would themselves take decisions on this matter as lying within their province of authority, or whether it was felt that the views of Defence Ministers should be submitted to their colleagues during the course of the Ministerial Meeting.

28. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE said that it was the intention of his Defence Minister to speak for the United Kingdom Government and that it would not be necessary for him to consult his Ministerial colleagues.

29. The BELGIAN REPRESENTATIVE pointed out that this had been the procedure followed by Defence Ministers in Athens.

30. The CHAIRMAN asked accordingly whether it could be agreed to recommend that all Defence Ministers should be in a position to take action as the representatives of their governments.

31. The CANADIAN and GERMAN REPRESENTATIVES said that they reserved their position on the subject of the report by the Working Group, which was now under study by their authorities. The German Representative said that at present his authorities were opposed to a separate meeting of Defence Ministers.

32. In conclusion, the COUNCIL:

- (1) noted the statements made in discussion;
- (2) agreed to resume discussion at the next meeting.

Réunion du 7 novembre 1962

NATO SECRET

III. PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SESSION MINISTERIELLE DE  
DECEMBRE

Référence : C-R(62)52, point I

Document : PO/62/668

11. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil procède à un examen, point par point, du projet d'ordre du jour figurant dans le document PO/62/668, en fonction des observations et des suggestions qui ont été formulées au cours des derniers débats. En ce qui concerne le point I intitulé "Examen de la situation internationale", il rappelle que le Représentant du Canada a estimé en premier lieu qu'il serait peut-être utile qu'un des quatre ministres des affaires étrangères principalement intéressés accepte une discussion ouverte sur Berlin, après s'être consulté avec ses trois autres collègues. En second lieu, celui-ci a exprimé l'espoir que si les quatre ministres des affaires étrangères se réunissent préalablement à la session ministérielle, ils ne publient pas de communiqué distinct, ou tout au moins pas de communiqué qui fasse allusion aux questions de fond. Le Président propose qu'au cas où les quatre puissances n'auraient pas d'observations à formuler concernant ces suggestions, le Conseil veuille bien en prendre note dès maintenant.

12. Le REPRÉSENTANT du ROYAUME-UNI estime que le Conseil pourrait simplement prendre note des suggestions. Il est encore trop tôt pour dire ce que les quatre puissances pourront envisager de faire, mais il semble que si les quatre ministres des affaires étrangères se réunissent préalablement à la session ministérielle, la même procédure que celle qui avait été suivie la dernière fois pourrait être adoptée.

13. Le REPRÉSENTANT de la BELGIQUE fait observer que les suggestions formulées par le Représentant du Canada ont l'appui de l'ensemble du Conseil.

14. Le REPRÉSENTANT des ETATS-UNIS attend des instructions sur le projet d'ordre du jour et se réserve le droit de formuler des observations au cours d'une réunion ultérieure.

15. En ce qui concerne le point II intitulé "La politique de défense de l'OTAN", le PRÉSIDENT rappelle qu'il a été proposé que ce point ne constitue pas de chapitre distinct, mais figure comme premier sous-titre sous le point III actuel intitulé "Questions militaires". Cette suggestion est adoptée.

16. Le Président poursuit en invitant les Représentants à faire connaître leurs vues sur l'observation formulée par le Représentant du Royaume-Uni à la dernière réunion en ce qui concerne les exposés militaires supplémentaires proposés dans le cadre du Point III intitulé "Questions militaires".

17. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI rappelle qu'il a exprimé des doutes sur l'opportunité de cette innovation qui risque de créer un déséquilibre dans la présentation de cette question. Si l'on procédait à l'Examen Triennal du seul point de vue militaire, on s'écarterait de la tradition établie pour l'Examen Annuel, c'est-à-dire d'un examen équilibré des objectifs des commandements et des incidences économiques et financières de la réalisation de ces objectifs. Il maintient son point de vue, suivant lequel il serait préférable de ne pas adopter cette innovation.

18. Le REPRESENTANT de la TURQUIE est sans instructions à ce sujet, mais suggère que si des exposés militaires ont lieu conformément à cette proposition, et sont suivis par des débats auxquels participent les Ministres des Affaires Etrangères, cela pourrait rétablir l'équilibre auquel a fait allusion le Représentant du Royaume-Uni.

19. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI estime que ce ne serait pas le cas. Il doute qu'il soit possible, dans les délais disponibles, de procéder à de véritables débats ; il se pourrait que les trois Ministres ne soient pas tous présents ; de plus, il pourrait se faire que les Ministres de la Défense soient les seuls à formuler des observations sur les exposés.

20. A la demande du Président, le REPRESENTANT du GROUPE PERMANENT déclare que l'objet des exposés proposés sera d'indiquer à l'intention des Ministres, plus directement et d'une manière plus convaincante que par écrit, quelles sont exactement la posture militaire actuelle de l'Alliance et les difficultés auxquelles se heurtent les commandements. Les exposés fourniront une évaluation globale de la situation de l'Alliance du point de vue de la défense, ainsi que des renseignements détaillés sur les diverses régions ; ils ne traiteront ni de la position de chaque pays ni des efforts qui sont demandés à chacun d'eux.

21. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI déclare qu'il soumettra cette explication à ses autorités pour étude. A première vue, il estime qu'elle renforce sa thèse suivant laquelle cette procédure déséquilibrera l'étude du problème.

22. En réponse à une question du Représentant du Canada, le PRESIDENT rappelle que les Ministres ont jugé, en décembre 1961, qu'il serait bon de consacrer une journée entière à l'étude des problèmes militaires. C'est évidemment aux Ministres qu'il appartiendra, le moment venu, de prendre une décision, mais il semble que, si les problèmes militaires doivent être étudiés de façon satisfaisante, une demi-journée au moins serait nécessaire.

23. En ce qui concerne le Point IV, intitulé "Plans d'urgence dans le domaine civil", le Président déclare que le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil s'est réuni le 29 octobre et a approuvé la teneur du rapport qui doit être soumis au Conseil, ainsi qu'une demande tendant à ce que celui-ci soit inscrit à l'ordre du jour de la Session ministérielle. Le Président propose dès maintenant d'inscrire ce point à l'ordre du jour, et cette proposition est adoptée.

24. En ce qui concerne le Point V, intitulé "Coopération en matière d'étude, de mise au point et de production", il déclare que le rapport du Groupe de travail ad hoc de haut niveau sera, espère-t-on, distribué pour le 15 novembre. Il faudrait, dans ce cas, savoir si les Ministres de la Défense seront invités à se réunir un jour plus tôt pour l'examiner, c'est-à-dire le 12 décembre. Il demande l'avis du Conseil à ce sujet.

25. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI déclare que le Ministre de la Défense de son pays estime que ce point ne devrait être examiné qu'au cours d'une réunion distincte des Ministres de la Défense. Toutefois, ce Ministre pourrait difficilement venir à une réunion le 12 décembre. Etant donné le peu de temps qu'ont pris les débats d'Athènes, il devrait être possible d'organiser une réunion distincte des Ministres de la Défense au cours de la session ministérielle.

26. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS estime qu'il conviendrait de recommander la convocation d'une réunion distincte et préalable des Ministres de la Défense. Toutefois, il semble extrêmement probable que l'examen de l'important rapport du Groupe de travail ad hoc de haut niveau exigera plus de temps que la discussion correspondante d'Athènes. Il faut espérer que les Gouvernements pourront accepter le rapport, mais il est plus vraisemblable que celui-ci soulève des controverses. Le Représentant des Pays-Bas propose donc d'organiser une réunion distincte des Ministres de la Défense pour prendre les premières mesures qu'appellent les recommandations du Groupe de travail.

27. Le PRÉSIDENT demande si le Conseil envisage que les Ministres de la Défense prennent eux-mêmes des décisions en la matière, en considérant qu'elle est de leur ressort, ou s'il considère que les vues des Ministres de la Défense doivent être soumises à leurs collègues au cours de la session ministérielle.

28. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI déclare que le Ministre de la Défense de son pays a l'intention de parler au nom de son Gouvernement et qu'il ne sera pas nécessaire pour lui de consulter ses collègues du Cabinet.

29. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE fait observer que cette procédure a été suivie par les Ministres de la Défense à Athènes.

30. Le PRÉSIDENT demande donc s'il est possible de recommander que tous les Ministres de la Défense soient habilités à agir en tant que représentants de leur gouvernement.

31. Les REPRESENTANTS du CANADA et de l'ALLEMAGNE réservent leur position au sujet du rapport du Groupe de travail, que leurs autorités examinent actuellement. Le Représentant de l'Allemagne signale que, pour l'instant, son Gouvernement est opposé à l'organisation d'une réunion distincte des Ministres de la Défense.

32. En conclusion, le CONSEIL :

- (1) prend note des déclarations formulées au cours des débats ;
- (2) décide de reprendre l'examen de la question à sa prochaine réunion.